

Objet : Tarifs des spectacles de la saison culturelle - saison 2024-2025 modifiée

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2023/32 du 6 avril 2023 du Conseil municipal fixant le cadre tarifaire des activités organisées par le service culturel,

Vu l'arrêté n°2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la décision initiale n°2024/75 relative aux tarifs des spectacles de la saison culturelle 2024-2025,

Considérant la nécessité de rectifier l'erreur de lieu réalisée dans la décision initiale pour la programmation d'un spectacle « Jeune Public »,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2024-2025,

DECIDE :

Article 1^{ER} : de fixer les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2024-2025 comme ci- dessous :

SPECTACLES	DATES	LIEUX	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF ADHERENTS GROUPE	TARIF JEUNE (13- 26 ans) ET PASS CULTURE	TARIF ENFANT (jusqu'à 12 ans)	TARIF SOLIDAIRE
ORCHESTRE NATIONAL D'IDF	8/09/24	MOULIN	Gratuit					
OUVERTURE DE SAISON / 1 APRES-MIDI, DEUX SPECTACLES	29/09/24	SQUARE MERMOZ	Gratuit					
CANOPEE	06/10/24	CYRANO	14€	12€	Gratuit pour les adhérents /10€ groupe	5 €	Gratuit	5€
EAU CHAUDE A TOUS LES ETAGES	8/11/24	CYRANO	23€	20€	17€	10€	5€	5€
L'HEURE DES ASSASSINS	27/11/24	CYRANO	28€	25€	22€	10€	5 €	5€
TANT QU'IL Y AURA DES COQUELICOTS...	31/01/25	CYRANO	14€	12€	10€	5 €	Gratuit	5€
LE BAL FOU DES ANNEES FOLLES	9/02/25	CYRANO	23€	20€	17€	10€	5€	5€
LA LIGNE ROSE	14/02/25	CYRANO	23€	20€	17€	10€	5€	5€
LE MONDE MERVEILLEUX DE MIYAZAKI	8/03/25	CYRANO	28€	25€	22€	10€	5 €	5 €
ANTONIA DE RENDEIGER	21/03/25	CYRANO	28€	25€	22€	10€	5 €	5 €
CYRANO	28/03/2025	CYRANO	23€	20€	17€	10€	5€	5€

KESSEL	04/04/2025	CYRANO	28€	25€	22€	10€	5 €	5 €
LA RENVERSE	7/05/2025	SQUARE MERMOZ	Gratuit					

Suite de la décision du Maire n°2024/93

SPECTACLES JEUNE PUBLIC	DATES	LIEU	TARIF ADULTE	TARIF ENFANT
LE LOUP, LA JEUNE FILLE ET LE CHASSEUR	20/11/24	CYRANO	8 €	5€
LE VIOLON DE L'AUTRE	24/11/24	MLA	8 €	5€
LA MONTAGNE MAGIQUE ET L'ARRIVEE DES MACHINES	30/11/24	CYRANO	8 €	5€
DODO TI BABA	01/12/24	EMB	8 €	5€
OLAO	19/01/2025	MLA	8 €	5€
DANS MOI	19/03/2025	CYRANO	8 €	5€
P.I.E.D.	23/03/2025	MLA	8 €	5€
PLUIE	01/06/2025	SQUARE MERMOZ	Gratuit	

SPECTACLES EN TEMPS SCOLAIRE	DATES	LIEU	TARIF SCOLAIRE	PUBLIC DU CHAMP SOCIAL
LE LOUP, LA JEUNE FILLE ET LE CHASSEUR	21/11/24	CYRANO	3€	5€
LA MONTAGNE MAGIQUE ET L'ARRIVEE DES MACHINES	29/11/24	CYRANO	3 €	5€
TANT QU'IL Y AURA DES COQUELICOTS	30/01/25	CYRANO	3 €	5€
DANS MOI	18/03/2025	CYRANO	3 €	5€
P.I.E.D.	24/03/2025	MLA	3 €	5€
CYRANO	28/03/2025	CYRANO	3 €	5 €

JE DIS JAZZ	DATES	LIEU	TARIF
JE DIS JAZZ	1x/mois	CYRANO	Gratuit

PROJECTIONS	DATES	LIEUX	TARIF ENFANT	ACCOMPAGNATEUR
L'HIVER SURPRISE	19/10/24	MLA	8 €	Gratuit
LA CHASSE AUX SURPRISES	16/11/24	MLA	8 €	Gratuit
GUISEPPE	14/12/24	MLA	8 €	Gratuit
LA NAISSANCE DES OASIS	11/01/25	MLA	8 €	Gratuit
SUZIE IN THE GARDIEN	1/02/25	MLA	8 €	Gratuit
TETE EN L'AIR	8/03/25	MLA	8 €	Gratuit
LA COLLINE AUX CAILLOUX	12/04/25	MLA	8 €	Gratuit
PONYO SUR LA FALAISE	16/04/25	CYRANO	Gratuit	
KONG FLAP FLAP	10/05/25	MLA	8 €	Gratuit
PIRO PIRO	7/06/25	MLA	8 €	Gratuit

Le prix de carte club saison 24/25 est fixé à 8 €.

Vente de billets sur des sites spécialisés dans la vente des billets de spectacle :

1/ Les réseaux de distribution :

La vente de billets sur internet permet une plus large diffusion de la programmation du théâtre mais aussi de conquérir de nouveaux publics. Certains sites internet permettent de relayer les ventes des billets tels les sites de la Fnac.com, Ticketnet.com et digitick.com.

2/ Sites spécialisés avec des tarifs réduits

La vente de billets sur internet permet une plus large diffusion de la programmation du Centre Cyrano mais aussi de conquérir de nouveaux publics. La vente de billets sur le site billetreduc.com permet d'élargir la visibilité du Centre Cyrano en permettant d'acheter des billets à prix réduit (le tarif appliqué est le tarif adhérent au lieu du tarif plein).

LES GRATUITÉS

En accord avec la délibération, au titre de sa politique de diversification des publics, en qualité de diffuseur de spectacle vivant et d'établissement municipal, le Maire de Sannois peut accorder des places gratuites dans les cas suivants :

- Ville de Sannois (le maire, élu aux affaires culturelles, élus d'astreintes)
- Partenaires institutionnels
- Programmateurs et directeurs de théâtre
- Presse spécialisée
- Productions (quota d'invitations précisé dans les contrats)
- Accompagnateurs de groupes scolaires
- Aux enfants bénéficiaires de l'opération « Petit ambassadeur de la culture » : après avoir assisté à une représentation scolaire, les enfants pourront bénéficier d'une place gratuite pour revenir au spectacle avec leurs parents.

TARIF RÉDUIT

Le tarif réduit concerne :

- les personnes de plus de 65 ans
- les étudiants de moins de 26 ans
- les demandeurs d'emploi
- les personnes à mobilité réduite

TARIF GROUPE

Le tarif de groupe concerne :

- les comités d'entreprise
- un groupe de plus de 10 personnes

TARIF SOLIDAIRE

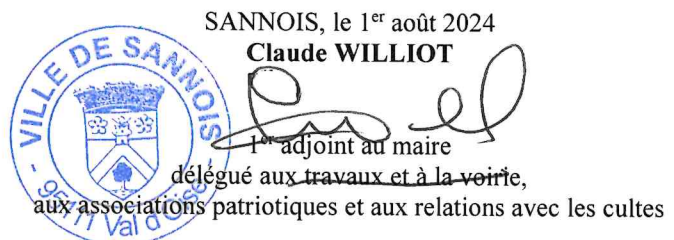
Ce tarif est proposé, sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois, aux bénéficiaires de minima sociaux (RSA, AAH, ASPA, ASI, ASS, ATA, ADA).

Article 2 : Les billets ne sont ni repris, ni échangés. Ils ne pourront être remboursés qu'en cas d'annulation du spectacle.

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 5 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 02 août 2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024-0301 - DC2024 - 93 - AR

Publiée le 02 août 2024